



Built to Lead

Pour publication immédiate : 5/23/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE NEUF NOUVEAUX BATEAUX DE PATROUILLE SONT AFFECTÉS AUX AGENCES DE FORCES DE L'ORDRE EN VUE D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ NAUTIQUE DANS L'ÉTAT

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que neuf bateaux de patrouille supplémentaires ont été affectés aux agences de police locales et d'État pour participer aux efforts d'application de la loi dans tout l'État.

« De Lake George à Long Island Sound, New York abrite certains des meilleurs endroits navigables de loisir du pays, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Ces nouveaux bateaux de patrouille permettront d'assurer la sécurité des eaux new-yorkaises, tout en améliorant la sécurité des conducteurs et passagers des embarcations cette saison. »

« Je tiens à remercier nos partenaires des forces de l'ordre pour la promotion de la navigation de loisir sûre dans tout l'État de New York, **a déclaré Rose Harvey, commissaire au Bureau des parcs, des loisirs et de la préservation historique**. Les plaisanciers peuvent faire leur part en se rappelant que de simples précautions peuvent être prises à l'avance, dont le port d'un gilet de sauvetage et le suivi d'un cours de sécurité nautique, et peuvent assurer qu'une sortie soit agréable du début jusqu'à la fin. »

Les bateaux de patrouille de cette année ont été affectés comme suit :

- Police du Département de la protection de l'environnement
- Police des parcs de l'État de New York, région des Thousand Islands
- Comité du parc Lake George
- Département du shérif du comté d'Hamilton
- Département du shérif du comté de Chautauqua
- Département du shérif du comté de Saratoga
- Bureau de la marine du comté de Suffolk
- Maître de port du village de Huntington
- Gendarme de la baie du village de Southampton

« La sécurité de toutes les personnes qui apprécient les eaux new-yorkaises est mise en danger lorsque des navires sont opérés de manière irresponsable, **a déclaré Basil Seggos, Commissaire par intérim au DEC**. Les plaisanciers doivent être conscients des mesures de sécurité adéquates et des précautions à prendre lors de leurs sorties. Les bateaux, remorques et équipements associés sont une manière courante de

propager les espèces aquatiques envahissantes. Il est également rappelé aux plaisanciers qu'il existe des réglementations d'État applicables qui exigent que les propriétaires nettoient leur équipement pour éliminer toute matière animale ou végétale et vident leur bateau avant la mise à l'eau aux sites gérés par le DEC. »

Les bateaux Brunswick « Justice », d'une valeur comprise entre 78 000 dollars et 150 000 dollars, ont été rendus possibles grâce au Fonds fiduciaire pour la navigation et la restauration de la pêche sportive, géré par les Garde-côtes américains. Ces agences de police utiliseront les bateaux de patrouille en vue de rehausser la sûreté des plaisanciers et d'appliquer la loi sur la navigation de l'État de New York.

Le membre du Congrès Steve Israel a déclaré : « Ces bateaux de patrouille de Long Island permettront d'améliorer la sécurité des plaisanciers de Long Island et de leurs familles cet été. Je travaille afin de faire adopter mon projet de loi, le Boating Occupancy and Teaching Safety Act (BOATS), qui vise à accorder des subventions afin d'enseigner la sécurité nautique au public. Ensemble, tous les niveaux de gouvernement et les partenaires locaux peuvent collaborer afin d'assurer que les habitants de Long Island disposent des ressources nécessaires pour protéger leur famille sur l'eau cet été. »

Le membre du Congrès Lee Zeldin a déclaré : « La sécurité nautique adéquate est essentielle afin d'empêcher les décès et les blessures. Un nouveau bateau de patrouille pour le village de Southampton participera aux efforts de protection des plaisanciers locaux. »

Autres rappels de sécurité pour la navigation et le canotage :

- Il est vivement conseillé à tout le monde de porter un dispositif de flottaison personnel lors de toute sortie sur l'eau. La loi exige que les enfants de moins de 12 ans portent un dispositif de flottaison personnel sur une embarcation. Vérifiez également les prévisions météorologiques avant d'aller sur l'eau afin d'être informé des tempêtes potentielles, et mettez-vous immédiatement à l'abri sur la rive si vous entendez du tonnerre.
- Soyez au fait de vos capacités et prenez des précautions lorsque des vents forts ou constants entraînent de grosses vagues ou que vous êtes dans des courants forts. Si vous faites du canot dans des eaux où l'on retrouve des bateaux à moteur, restez près du littoral et hors des canaux principaux. Les propriétaires de bateau et de canot doivent également nettoyer, drainer et faire sécher leur embarcation en vue d'éviter la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

La semaine nationale de la sécurité nautique est une campagne sponsorisée par le Conseil national de la sécurité nautique et elle vise à répandre le message de la sécurité nautique et à encourager l'éducation des plaisanciers. Il est rappelé aux plaisanciers d'adopter un comportement sûr et responsable, dont le port d'un gilet de sauvetage, le suivi d'un cours sur la sécurité nautique, l'équipement et le contrôle

adéquat de leur embarcation, le maintien d'une vitesse prudente et l'abstention d'associer navigation et boissons alcoolisées. Pour plus d'informations sur la sécurité nautique – notamment les listes des cours de sécurité nautique – et les activités de loisirs maritimes dans l'État de New York, consultez le site www.nysparks.com/recreation/boating.

Les plaisanciers doivent prendre les mesures suivantes afin de s'assurer que leurs bateau, remorque et équipement ne contiennent aucune espèce aquatique envahissante :

- Inspectez votre équipement de pêche et de navigation, votre bateau et votre remorque et enlevez toute la boue, les plantes et autres organismes qui pourraient y être accrochés. Jetez le tout dans l'une des Stations d'élimination des espèces envahissantes installées à de nombreuses rampes de mise à l'eau du DEC, à la poubelle ou dans un endroit élevé et écarté de la rampe de mise à l'eau.
- Drainez la cale du bateau et tout autre compartiment contenant de l'eau, comme les viviers, les bacs à appâts et les réservoirs de cale. Cela ne s'applique pas à l'eau des systèmes sanitaires, ni aux réserves d'eau potable.
- Il est également vivement recommandé de faire sécher votre bateau mais les nouvelles réglementations ne l'exigent pas. Les plaisanciers qui ne sont pas en mesure de faire sécher leur bateau entre plusieurs usages doivent rincer à l'eau la cale et tout autre compartiment contenant de l'eau, de préférence à une température de 140 degrés Fahrenheit. Les larves microscopiques d'espèces aquatiques envahissantes, comme la moule zébrée et le cladocère épineux, n'ont besoin que d'une seule goutte d'eau pour survivre. Afin d'éviter la propagation accidentelle de ces espèces, tout ce qui contient de l'eau doit être séché, rincé ou désinfecté à l'eau chaude.

Retrouvez des informations complémentaires sur les espèces aquatiques envahissantes et les recommandations de désinfection sur le site Internet du DEC à l'adresse <http://www.dec.ny.gov/animals/48221.html>.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418